



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 5 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00500

1 Intitulé du projet

Modification de la cale de halage du Barchois, Saint-Denis

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE SAINT DENIS

Raison sociale

COMMUNE DE SAINT DENIS

N° SIRET

2 1 9 7 4 0 1 1 5 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BAREIGTS

Prénom(s)

Ericka

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b. Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtier existants	L'ouvrage sera modifié : - La pente de la cale de halage sera modifiée - La longueur de la cale de halage sera allongée d'environ 10 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit de :

- Prolonger la cale qui sera une dizaine de mètre plus longue que la précédente. Elle se prolongera jusqu'à un niveau d'environ -1m sous le niveau moyen de basse mer pour assurer un accostage des barques sans les endommager
- Mettre en place une protection en enrochements contre l'érosion, en bordure et en pied d'ouvrage
- Reprendre la pente de la cale actuelle pour faciliter son utilisation

4.2 Objectifs du projet

La mairie de Saint-Denis souhaite réhabiliter et agrandir la rampe de mise à l'eau des pêcheurs existante sur le front de mer du Barachois.

En effet cette dernière ne permet plus aux pêcheurs de mettre à l'eau leurs bateaux :

- La rampe est trop courte et ne s'étend pas jusqu'au niveau de l'eau
- Les matériaux en pied de rampe sont trop gros et endommagent les coques des bateaux (contrairement au sable / galet)

Ceci est probablement causé par des processus d'érosion dans la zone, ayant fait baisser le niveau des sables/galets et mettant à nu les enrochements présents en dessous.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un premier temps, une protection provisoire en mer et autour du futur ouvrage sera mis en place, avant démarrage des travaux de terrassement.

Puis les matériaux de plage seront terrassés à la pelle afin de réaliser l'assise et la protection contre l'érosion de l'ouvrage.

Les matériaux terrassés seront mis en stock sur la plage à l'ouest de la cale et en dehors des zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel.

Mise en place des enrochements d'assise sous l'ouvrage et de protection contre l'érosion en bordure d'ouvrage.

Ces enrochements sont prévus d'être de granulométrie type 40-200 kg (sous l'ouvrage) et 1-2T (en bord d'ouvrage).

La cale sera ensuite mise en place et constituée d'éléments préfabriqués adaptés au milieu marin.

Ces éléments préfabriqués seront transportés puis levés et installés sur zone à l'aide d'une grue mobile.

Des plongeurs guideront l'installation des parties sous eau (profondeur d'eau maximum 1m-1.5m) et les connexions nécessaires.

En fin de chantier :

- Les matériaux de plage et mis en stock, seront étalés sur la plage.

- Les matériaux ayant servis à la protection provisoire (enrochements) seront mis en place contre l'ouvrage afin d'apporter un complément de protection contre l'érosion.

La phase travaux aura une durée de 2 à 3 mois

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la cale permettra la mise à l'eau des pêcheurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation préalable de travaux au sein d'un site patrimonial remarquable

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

Déclaration IOTA

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur	10 m
largeur	9 m
pente	23 %
épaisseur	95 cm
hauteur des rebords	50 cm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau routier national et départemental de la Réunion est couvert par 2 PPBE approuvés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du site patrimoine remarquable de la commune de Saint-Denis
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis est couverte par un plan de prévention des risques inondation et mouvement de terrain approuvé le 17 octobre 2012.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose également d'un porter à connaissance couvrant les risques littoraux en date du 16 novembre 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un terrassement des matériaux de plage à la pelle pour réalisation de l'assise et de la protection contre l'érosion de l'ouvrage est prévu. Leur quantité est estimée à 450 m3 Les matériaux de plage et mis en stock, seront étalés sur la plage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des enrochements de protections provisoire ainsi que des enrochements d'assise sous l'ouvrage et en bordure seront mis en place de granulométrie 40-200 kg et 1-2T. Quantité = 1100 m3
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrochements proviendront des carrières de Bras Panon ou de Sainte-Anne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de raccordement aux réseaux AEP et assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique de l'étude d'impact du nouveau pont de la rivière Saint-Denis montre un enjeu écologique faible des habitats terrestres au droit du projet et une absence d'espèces terrestres à enjeu. La diversité spécifique du secteur ne présente pas d'enjeux majeur vis-à-vis du milieu naturel marin. La constitution de l'ouvrage en éléments préfabriqués ainsi que la mise en place de protection provisoire limiteront très fortement les rejets polluants dans le milieu marin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cale sera prolongée jusqu'à en dessous du niveau d'eau bas de la mer et consommera une surface d'environ 90 m ² d'espace maritime
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un aléa fort de submersion marine et le recul du trait de côte D'après le porter à connaissance des risques littoraux, les infrastructures et réseaux techniques et installations nécessaires au fonctionnement des services publics y sont autorisés dans ses zones d'aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics dans sa phase de travaux par le déplacements des camions et engins. Le nombre de rotations de camion est estimé à 250 pour la durée des travaux de 3 mois soit 3 à 4 rotations par jour en moyenne.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le chantier fera intervenir des opérations classiques de terrassement et engendrera ainsi des nuisances sonores. Les travaux dureront 2 à 3 mois, les nuisances sonores seront limitées courtes durées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, la nature des travaux ne prévoit pas l'utilisation d'outils émettant des bruits impulsionsnels. Il n'est pas prévu d'utiliser de brise roche hydraulique lors des phases de terrassement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura des travaux de nuit lors du levage des éléments de préfabrication depuis la route qui pourront engendrer des émissions lumineuses ponctuellement et de courtes durées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera ponctuellement des rejets liquides dans le milieu marin. Les enrochements provisoires et le cordon de protection permettront de limiter la propagation des MES.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins seront interdits de circuler dans l'eau et un barrage anti-pollution sera mis en place sur le chantier autour de la zone de travaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La constitution de l'ouvrage en éléments préfabriqués limitera très fortement les bétonnages sur le chantier afin d'éviter les rejets de laitance en milieu marin. Par ailleurs la protection provisoire qui sera mise en place tout autour de l'ouvrage confinera et protégera la zone.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production des déchets non dangereux en phase travaux, liés aux installations de chantier et aux déblais de chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site patrimonial remarquable de Saint-Denis et se situe en face de la préfecture qui est un monument historique. L'ABF sera consulté dans le cadre du projet et émettra un avis sur la déclaration préalable. La cale se situe à quelques mètres en dessous de la route national 1 et que des murets sont présents sur les aménagements littoraux permettant de limiter sa visibilité depuis la route. La grue mobile et les engins de travaux auront un impact paysager qui sera temporaire et de court terme (2-3 mois).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- régularisation des activités des Brasseries de Bourbon : dans sa phase de travaux, le projet de modification de la cale de halage pourrait avoir des impacts cumulés avec le projet des brasserie de Bourbon, notamment concernant les nuisances (trafic, air, bruit) et la préservation de l'avifaune marine protégé. Il est à noter que les travaux du projet de modification de la cale ont une durée limitée de 2 à 3 mois et qu'elle sera réalisée en dehors des périodes d'envol des jeunes pétrels de Barau. L'impact cumulé sera donc faible.
- Projet de pêche de bichique sur l'embouchure de la rivière Saint-Denis : Dans leurs phases projets, les projets pourraient avoir des impacts cumulés, notamment lié à la circulation des engins. Ces impacts seront limités compte tenu de la teneur et de la durée des travaux. L'impact cumulé peut donc être qualifié de faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique : Mise en place d'un cordon de protection provisoire en enrochement tout autour de la zone de travail, limitant fortement la propagation des MES lors des terrassements de la plage et la propagation de bruit sous-marins. Le tout dans une profondeur d'eau limitée (1m) et sur une emprise limitée réputée constituée de galets et enrochements donc peu émettrice de MES et ne nécessitant pas de technique de déroctage émettrice de bruits type brise-roche hydraulique .

Limitation des bétonnages sous eau par construction de l'ouvrage en éléments préfabriqués.

Confinement de la zone de travail avec la protection provisoire en enrochements

Interdiction aux engins de circuler dans l'eau (pelle mécanique, camions, etc)

Inspection des engins à chaque début de poste pour identifier toute fuite d'huile potentielle

Présence d'un barrage anti-pollution sur le chantier

Mise en place systématique de géotextile sous les engins en fin de journée

Présence de kit anti-pollution dans toutes les machines

Interdiction des ravitaillements à proximité de l'eau

stockage des produits polluants à l'abri et sur des bacs de rétention

Milieu naturel : Travaux de nuit en dehors des périodes d'envol des jeunes pétrels de Barau

Grue mobile et engins uniquement sur le milieu terrestre et en dehors des zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

L'éclairage sera limité au strict nécessaire des besoins du chantier et adapté aux problématiques liés à la présence d'avifaune marine

Milieu humain : Couverture des bennes à déchets pour éviter l'envol de matériaux et notamment de plastiques dans l'océan

Nombre de camions limité au strict nécessaire du chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modification de la cale de halage du Barachois ne présente pas d'enjeux spécifiques (hors périmètre de captage AEP, hors ZNIEFF, hors Espace Remarquable du Littoral, hors Espace Naturel Sensible, hors Parc National).

Le projet présente des impacts faible et limités en phase de travaux. La phase de travaux se fera une courte durée de 2 à 3 mois.

Les mesures définies sur le site permettront de limiter les impacts du projet.

Les impacts du projet seront donc maîtrisés grâce à la mise en place d'une série de mesures, ce formulaire les présente succinctement. Ainsi, une évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Description des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note de présentation des enjeux environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HOAREAU

Prénom JEAN-FRANCOIS

Qualité du signataire 1er Adjoint

À SAINTE-DENIS

Fait le 27/05/2024



1^{er} Adjoint

Jean-François HOAREAU

Signature du (des) demandeur(s)